

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

febi 39095 huile de boîte automatique
Numero d'article: 39095, 39096, 39097, 39098, 107393

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Huile à engrenages

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
 Wilhelmstr. 47
 58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
 Téléphone +49 2333 911-0
 Télécopie +49 2333 911-444
 Site internet www.febi.com
 E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com

Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger**Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

Contient: 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, 1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs., dérivé d'oléfines, Benzene, polypropene derivatives, sulfonated, calcium salts. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Dangers physico-chimiques**

Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

Aucun

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 2 / 14

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - < 50	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 5	bis(nonyl-phényle)amine CAS: 36878-20-3, EINECS/ELINCS: 253-249-4, Reg-No.: 01-2119488911-28-XXXX GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
1 - < 2,5	Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich CAS: 398141-87-2, EINECS/ELINCS: 800-172-4, Reg-No.: 01-2119969520-35-XXXX GHS/CLP: Aquatic Chronic 2: H411
0,25 - < 1	1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol CAS: 67124-09-8, EINECS/ELINCS: 266-582-5, Reg-No.: 01-2119953277-30-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 SCL [%]: >= 14,21: Skin Sens. 1: H317
0,01 - < 1	Amine, ethoxylated EINECS/ELINCS: 263-177-5 GHS/CLP: Skin Corr. 1C: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Met. Corr. 1: H290 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - Acute Tox. 4: H302, Facteur M (toxicité aiguë): 10
0,1 - < 1	Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs EINECS/ELINCS: 471-920-1, Reg-No.: 01-0000019770-68 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 SCL [%]: >= 9,4: Skin Sens. 1B: H317
0,1 - < 1	1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs. EINECS/ELINCS: 482-000-4, Reg-No.: 01-0000020142-86 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,1 - < 1	dérivé d'oléfines EINECS/ELINCS: 939-580-3, Reg-No.: 01-2119976364-28 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317
0,1 - < 1	Benzene, polypropene derivatives, sulfonated, calcium salts CAS: 75975-85-8, EINECS/ELINCS: 616-278-7 GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317

Commentaire relatif aux composants contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.
Le produit est combustible.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 4 / 14

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile

DNEL

Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day
dérivé d'oléfines
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 5,88 mg/m ³ (AF=75)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 16,7 mg/kg bw/d (AF=300)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,45 mg/m ³ (AF=150)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,83 mg/kg bw/d (AF=600)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 8,3 mg/kg bw/d (AF=600)
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 44 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3,1 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 22 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,8 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,4 mg/kg bw/day
Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 417,36 µg/cm ²
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,34 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 11,8 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 215,4 µg/cm ²
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme, 107,7 µg/cm ²
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,84 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,9 mg/m ³

PNEC

Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Sédiment (Eau douce), 1 mg/kg sediment dw
Eau douce, 412 µg/L
Sédiment (Eau de mer), 0.1 mg/kg sediment dw
Eau de mer, 41.2 µg/L
dérivé d'oléfines
Ingestion (alimentaire), 33,3 mg/kg food (AF=300)

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 6 / 14

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l (AF=100)
Eau de mer, 0,02 mg/l (AF=500)
Sol, 1706,3 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 855,6 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 8556 mg/kg dw
Eau douce, 0,2 mg/l (AF=50)
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l
Eau de mer, 0,000 mg/l
Eau douce, 0,002 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,435 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,043 mg/kg sediment dw
Ingestion (alimentaire), 6,66 mg/kg food
Sol, 0,086 mg/kg soil dw
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
Eau douce, 0,006 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l
Sédiment (Eau douce), 8,28 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,828 mg/kg sediment dw
Sol, 0,244 mg/kg soil dw
Eau de mer, 0,001 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Protection des yeux

S'il y a risque d'éclaboussure:
lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
> 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
> 0,4 mm; Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Non applicable

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	vert-jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	202 (EN ISO 2592)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	0,84 (DIN 51757) (15° C)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	28,3 mm²/s (DIN 51562)(40° C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 8 / 14

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation
Composés fortement basiques
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë**

Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
dérivé d'oléfines
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
LD50, oral, rat, >10 ml/kg bw (US 16 CFR 1500.3) >10 ml/kg bw (US)
Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs
LD50, oral, Rat (femelle), > 2500 mg/kg bw
1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs.
LD50, oral, rat, > 2500 mg/kg bw
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Substance
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
LD50, dermique, lapin, >4000 - <8000 mg/kg bw (US 16 CFR 1500.3) >10 ml/
Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs
LD50, dermique, Rat (femelle), > 2000 mg/kg bw
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw (OECD 434)

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs.
LD50, inhalatoire, rat, > 2000 mg/kg bw

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut produire une réaction allergique.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
NOEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 10 / 14

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
EC50, (48h), Invertebrates, 100 mg/L
EL50, (72h), Algae, 100 mg/L
NOELR, (21d), Invertebrates, 4.45 mg/L
NOELR, (33d), poisson, 10 mg/L
dérivé d'oléfines
LC50, (96h), poisson, > 101 mg/l
EC50, (72d), Algae, > 101 mg/l
NOEC, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l
LL50, (96h), Rainbow trout, > 100 mg/l
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich, CAS: 398141-87-2
EC50, (48h), Daphnia magna, 4,6 mg/l (OECD 202)
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 2,4 mg/l (OECD 203)
EbL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 3,5 mg/l (OECD 201)
Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs
EC50, (14d), Danio rerio, >108 mg/l (OECD 204)
EC50, (48h), Daphnia magna, 77 mg/l (OECD 202)
EL50, (21d), Daphnia magna, 100 mg/l (OECD 211)
EL50, (72h), Desmodesmus subspicatus, >160 mg/l (OECD 201)
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 610 mg/l (OECD 203)
1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs.
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 100 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 230 mg/l
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 10 mg/l
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, CAS: 67124-09-8
EL50, (96h), Desmodesmus subspicatus, >100 mg/l (OECD 201)
EL50, (48h), Daphnia magna, 0,58 mg/l (OECD 202)
EL50, (21d), Daphnia magna, 0,75 mg/l (OECD 211)
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 0,75 mg/l (OECD 203)
Amine, ethoxylated
LC50, (96h), poisson, < 1 mg/l
EC50, (72h), Algae, < 0,01 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, < 1 mg/l

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 11 / 14

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104
150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 12 / 14

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 25.03.2021, Révision 25.03.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun